

# REUNION DE QUARTIER 3 : EST

(samedi 31 mars 2012)

- Présents : Une vingtaine de personnes
- René Buron / Michel Tosin
- Franck Luna / Jean-Jacques Trichot

Objectifs : échange d'information

## Compte-rendu sommaire des différents points abordés

Le maire souhaite la bienvenue à l'ensemble de l'assistance et rappelle l'objectif de cette réunion (échange d'information) Il aborde ensuite les grands sujets qui concernent la commune.

- Le résultat du recensement de 2010 : la commune avec ses 3535 habitants dépasse le cap des 3500 habitants. La contrainte essentielle de ce changement de strate démographique est que la commune est concernée par l'obligation légale d'assurer la réalisation à terme, sous peine de pénalités, de 20 % de logements sociaux sur son territoire. Elle doit réaliser une cinquantaine de logements dans les 6 ans à venir sur un foncier dont elle doit acquérir la maîtrise. Dans le futur PLU, la commune aura la possibilité de se rendre maître de certains fonciers en instaurant des emplacements réservés et en utilisant son futur droit de préemption.
- Le PLU après différentes étapes sera arrêté au Conseil municipal du 2 avril. Une enquête publique va être initiée, le commissaire établira son rapport qui sera présenté au Conseil municipal. Le PLU devrait être opposable au tiers en février 2013.
- La construction de logements conventionnés va être programmée sur un terrain propriété communale chemin du Malvan.
- Le Maire aborde ensuite les grands travaux en cours de réalisation sur la commune :
  - Extension de l'école par la réalisation de 6 salles de classes supplémentaires, la réalisation d'une salle polyvalente pour les scolaires et pour les activités et manifestations culturelles.
  - Une médiathèque qui s'intégrera dans la CASA.
  - L'extension de la structure multi-accueil route des Serres.
- Le site internet dont l'adresse est [www.saintpauldevence.org](http://www.saintpauldevence.org) peut être consulté. Le PLU par exemple est en ligne et toute une série de renseignements pratiques. De plus le Maire invite les participants à indiquer sur la feuille de présence leur adresse mail pour profiter du service de la newsletter.
- Le Maire rappelle également le développement en collaboration avec la ville voisine, La Colle-sur-Loup, d'un service jeunesse et sports.

- En collaboration avec l'Université de Nice, l'espace Verdet accueille de jeunes étudiants dans le cadre d'un MAE des métiers de l'Art (2<sup>ème</sup> promotion)

Le Maire rappelle les sujets concernant plus spécifiquement le quartier :

- Chemin du Léouvé, extension du réseau d'eau.
- Bas du chemin des Espinets réalisé.
- Ligne bus 94 : adaptation d'horaire pour les collégiens allant à Matisse à Vence.
- Chemin des Espinets : recalibrage du réseau d'eau.
- Place St Michel, aménagée cette année, l'inauguration doit se faire pour la fête de la Saint Michel. Un débat s'instaure sur la nature du revêtement et la possibilité de stationner les véhicules ou pas.
- L'impasse Saint Michel est publique et non pas privée.
- Stationnement le long du chemin des Espinets alors que les propriétés riveraines sont dotées de stationnement intérieur.
- Enfouissement des lignes électriques aériennes, passe par la volonté d'ERDF.
- Grille et glissière de sécurité impasse des Cayrons et chemin de la Tour. Un reportage photographique a été remis sur ces 2 points lors de la réunion et transmis aux services techniques de la ville pour action.
- Éclairage public à hauteur du 195 chemin de Peyrelong ne tient pas, le faire vérifier.
- Ordures ménagères chemin des Collines à traiter en collaboration avec la ville de Cagnes-sur-Mer.
- Encombrants : 2 solutions, soit la déchetterie de la Colle-sur-Loup soit inscription pour enlèvement à domicile auprès de la CASA.
- Évolution de la fiscalité locale : pas d'augmentation des bases pour les services fiscaux pour tenir compte de l'inflation.
- Emprunt toxique à Saint-Paul de Vence : il n'y en a pas.
- Débroussaillage : problème du massif de la Sine. Brigade verte intervient le long des chemins.
- Le charançon rouge des palmiers : action d'éradication en cours, il faut être très attentifs et essentiellement le déclarer en mairie en cas de doute.